

## CONSEILS UTILES POUR RÉTABLIR LE COURANT EN CAS DE PANNE

### ■ Coupure électrique localisée ; le cas du disjoncteur principal qui s'ouvre :

- La remise de la position « Marche » (ou « I ») suffit à relancer la distribution de courant ; il s'agissait d'une perturbation passagère ou d'une surcharge électrique (en cas de nouvel incident, veillez à faire vérifier votre installation intérieure).
- La remise de la position « Marche » (ou « I ») le fait disjoncter de nouveau, il s'agit alors d'un dysfonctionnement (court-circuit, défaut d'isolement,...) dont il faut détecter la source par les étapes suivantes :



 - Commencez par abaisser tous les disjoncteurs du tableau électrique (position « 0 ») puis les réactiver un à un ;

- Lorsque celui responsable de la perturbation sera réactivé, le disjoncteur va de nouveau s'ouvrir vous permettant de trouver la source exacte où prend lieu le dysfonctionnement : surcharge ou défaut sur l'installation intérieure ;
- Débranchez tous les appareils électriques reliés à ce disjoncteur ;
- Remettez en position « Marche » le disjoncteur concerné et rebranchez un à un les appareils qui y sont reliés afin d'identifier celui à l'origine du problème ;
- Tous les appareils sont débranchés mais le disjoncteur principal continue de s'ouvrir : il est alors endommagé ou obsolète et il est nécessaire de contacter le service dépannage de GÉRÉDIS afin de le remplacer.

### ■ En fonction de l'origine du problème, les démarches à engager et les solutions proposées peuvent être différentes. En bref :

- Face à un défaut passager, vous pouvez remettre le disjoncteur sur la position « Marche » (veillez à réaliser un diagnostic régulier de votre installation) ;
- Face à une surcharge due à une consommation d'électricité trop importante, vous pouvez augmenter la puissance de votre compteur en contactant votre fournisseur d'électricité ;
- Face à une défectuosité détectée sur une prise, un appareil électrique ou le disjoncteur, vous pouvez réparer, remplacer l'équipement endommagé, ou faire appel à un électricien.

En cas de besoin et de panne généralisée, vous pouvez alerter les équipes dépannage de GÉRÉDIS qui se tiennent à votre disposition.

En cas de dangers ou de situations à risque, prévenir le service dépannage de GÉRÉDIS au

**0 969 321 411**

APPEL NON SURTAXÉ



**GÉRÉDIS**  
Deux-Sèvres

Gestionnaire du réseau de distribution du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.

### ■ Contact

**GÉRÉDIS Deux-Sèvres**  
17 rue des Herbillaux - CS 18840 - 79028 NIORT Cedex  
Accueil : **05 49 08 54 12** - Courriel : [accueil-grd@geredis.fr](mailto:accueil-grd@geredis.fr)  
[www.geredis.fr](http://www.geredis.fr)

SASU au capital de 35 550 000€ - RCS Niort 503 639 643



Crédits photos : © GÉRÉDIS, Adobe Stock - Mai 2020 - D-P2-SU-83-A

## COUPURES ÉLECTRIQUES LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER



## LES COUPURES ÉLECTRIQUES, TOUT SAVOIR À LEUR SUJET

**L**es coupures électriques ou pannes de courant sont des phénomènes auxquels chacun de nous peut être confronté dans son quotidien. Cette suspension de distribution du courant électrique peut être localisée dans une maison, un appartement, un immeuble, un local commercial, un bureau voire généralisée dans tout un quartier et peut avoir, dans les deux cas de figure, différentes origines. De la défaillance du disjoncteur au dysfonctionnement plus général du réseau d'électricité, les causes de ces perturbations peuvent être variées et les répercussions qui s'en suivent plus ou moins importantes.

En ce sens, il est important de mettre en œuvre quelques précautions simples, notamment sur son installation électrique intérieure, afin de prévenir les conséquences de ces interruptions. GÉRÉDIS souhaite vous accompagner dans cette démarche en vous aidant à identifier d'une part la nature et l'origine de vos pannes électriques et d'autre part en vous fournissant quelques bons conseils pour rétablir la situation au plus vite et en toute sécurité.



**GÉRÉDIS**  
Deux-Sèvres

## LES PRINCIPALES CAUSES

Les coupures de courant sont des phénomènes électriques qui peuvent survenir de manière totalement inattendue et face auxquels il est important de savoir réagir. Deux cas de figure peuvent expliquer cette panne. Elle peut émaner directement de votre installation électrique, la coupure est alors localisée ou elle peut s'étendre à votre voisinage, celle-ci est par conséquent, généralisée et liée à un défaut sur le réseau de distribution. L'origine de cette coupure est toutefois importante à cerner puisqu'elle conditionne la réaction à adopter.

### COUPURE ÉLECTRIQUE LOCALISÉE

#### La surcharge électrique

→ L'utilisation simultanée de plusieurs appareils électriques dits « énergivores » (lave-vaisselle, lave-linge par exemple) peut être à l'origine d'une surconsommation en électricité et ainsi provoquer l'ouverture du disjoncteur principal.



#### La facture impayée

→ La distribution en électricité peut être interrompue en cas d'impayés ou de résiliation de contrat (un courrier est dans ce cas envoyé) et seul le fournisseur peut rétablir la situation.

#### L'emménagement

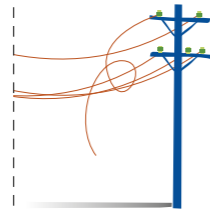
→ L'ancien occupant de votre nouveau local commercial ou logement a pu résilier son contrat, privant ainsi les lieux d'électricité. Il est donc impératif de procéder à la réouverture du compteur, en contactant votre fournisseur.



### COUPURE ÉLECTRIQUE GÉNÉRALISÉE

#### Les intempéries

→ De mauvaises conditions climatiques (orages, vents violents) peuvent déclencher des pannes de courant généralisées si des éléments externes, comme une branche d'arbre, entrent en contact avec les lignes électriques.

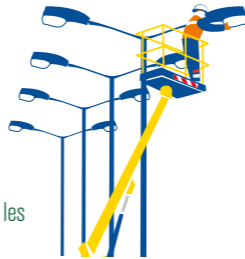


#### Un problème technique

→ Des travaux à proximité d'une ligne, des défaillances du matériel électrique ou, là encore, des éléments externes, peuvent perturber les réseaux de distribution de manière inattendue.

#### Une coupure programmée sur le réseau

→ L'approvisionnement en électricité peut être volontairement interrompu sur un tronçon du réseau par le gestionnaire de réseau de distribution pour différentes raisons (un courrier ou un mail est dans ce cas envoyé pour vous informer de la date et des heures de coupure). Il est conseillé d'éteindre les matériels sensibles durant cette période.



### MARCHE À SUIVRE LORSQUE JE SUBIS UNE COUPURE DE COURANT

Quelques vérifications peuvent vous permettre d'identifier la nature d'une panne de courant.

#### Il s'agit ainsi de déterminer si :

- La coupure de courant est propre à votre installation ou concerne également le voisinage (voir mode opératoire dans les conseils utiles) ;
- Un contrat a bien été souscrit auprès du fournisseur d'électricité pour le lieu concerné ;
- Les factures ont bien toutes été réglées et aucun avis de coupure n'a été reçu pour cause d'impayés ;
- Le disjoncteur est en position « Marche » (ou « I » pour certains).

## MESURES À PRENDRE

Les coupures de courant peuvent avoir des répercussions plus ou moins importantes, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels. L'arrêt brutal et non programmé d'un appareil électrique en marche (ordinateur, téléviseur, etc.) peut provoquer des dégradations d'ordre matériel, mais aussi, bien plus conséquentes lorsqu'elles surviennent dans certains secteurs de métiers où les appareils électriques sont utilisés comme outils de travail. Pour éviter des désagréments voire se protéger contre ces pannes, il est toutefois possible de prendre quelques précautions simples.

### Dispositifs manuels de secours

→ Il est préconisé de prévoir des systèmes manuels de secours sur les différents accès électriques (porte, portail, volet roulant notamment). Il est également opportun de penser à recharger régulièrement les batteries de secours des appareils qui en disposent (par exemple pour avoir le temps de sauvegarder ses données informatiques).



### Protection des équipements sensibles

→ L'installation d'onduleurs, dispositifs d'alimentation de secours, entre le réseau et les équipements électroniques sensibles (ordinateurs par exemple) peut permettre de les protéger contre les coupures d'électricité et éviter ainsi toute perte de données. À noter qu'il est important d'étudier l'impact énergétique de ces appareils. Afin d'éviter des pertes de vos données bureautiques, effectuer des sauvegardes régulières sur un support externe.

### Groupe électrogène

→ Il est recommandé aux professionnels d'utiliser un groupe électrogène qui peut produire de l'électricité de manière autonome et ainsi se substituer au réseau en cas de panne (ne pas utiliser ces appareils dans des locaux fermés et solliciter les conseils d'un installateur électricien qualifié).



#### En cas de coupure de courant

→ Conserver les portes du réfrigérateur et du congélateur fermées autant que possible en vue de conserver une température fraîche. Vos aliments seront ainsi conservés pendant ce laps de temps.

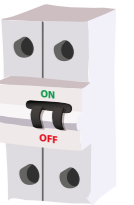


#### Diagnostic électrique volontaire par un professionnel

→ Un diagnostic complet de votre installation électrique privée par un spécialiste pourra faire état de la nécessité ou de l'obligation d'une remise aux normes de votre installation intérieure. Cette opération peut favoriser les économies d'énergie et vous apporter plus de confort et de sécurité (attention, il est déconseillé d'intervenir seul sur son compteur, surtout s'il est en position « Marche »).

#### Matériels et appareils électriques conformes aux normes

→ Il est important d'être équipé d'appareils en bon état de fonctionnement et en conformité avec les normes de son système électrique pour éviter tout risque de dysfonctionnement de votre réseau électrique intérieur.



Ces précautions peuvent permettre de se prémunir contre les coupures localisées. En cas de panne généralisée, GÉRÉDIS vous préconise de patienter jusqu'au rétablissement du courant et de le contacter seulement si le problème persiste (il pourra vous renseigner voire envoyer une équipe sur place). GÉRÉDIS vous recommande également de faire élaguer vos arbres afin d'éviter tout risque de perturbation des réseaux pour cause de branche envolée (cf dépliant de la même série sur ce thème).